

Jeudi 23 février 2017

Une réunion de négociation annuelle sur les salaires des agents privés de Pôle Emploi s'est tenue le mardi 21 février 2017.

Rappelons que **la dernière augmentation générale des salaires pour les agents privés remonte à 2014. La valeur du point et de la part fixe n'avait pas bougé depuis 3 ans.**

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, il n'était pas acceptable que 2017 soit encore une année à zéro. Nous sommes donc entrés dans cette négociation en proposant une augmentation générale des salaires de 1% au 1^{er} janvier 2017 et l'augmentation des tickets restaurant jusqu'au butoir fiscal.

Après que chacun ait fait ses propositions, comme à son habitude dans ces négociations, la Direction Générale a fait une suspension de séance.

A son retour, la Direction propose une augmentation générale des salaires de **0,5% au 1^{er} avril et accepte d'augmenter les tickets restaurant jusqu'au nouveau butoir fiscal** (ce qui n'est pas un automatisme, rappelons-le). De plus, une nouvelle rencontre sera programmée courant septembre 2017.

Si cet accord était signé valablement :

- **La part fixe passerait de 301,5 € à 303 €**
- **La valeur du point passerait de 7,80 € à 7,839 €**
 - **Cela correspondrait à une augmentation d'environ 11,40 € / mois sur un salaire de base moyen.**
- **La valeur faciale du ticket restaurant passerait à 8,97 €**

Après consultation de son CA, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi prendra sa décision en toute responsabilité et sans dogmatisme le 27 février.

Nous vous tiendrons informé de notre décision.